



Bruxelles, le 21 décembre 2022

Objet : Première notification pour l'Assemblée Générale en ligne du mardi 7 février 2023

Chers Représentants de section, Chers Représentants de classe, Chers Parents d'élèves,

Date de l'Assemblée Générale

Suite à notre message indiquant le report de l'Assemblée Générale annuelle pour raisons administratives, le Conseil d'administration de l'APEEE de Bruxelles IV a le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale (AG) annuelle aura lieu **en ligne le mardi 7 février 2023 à partir de 19h00**.

Nous vous indiquerons, en temps utile, si l'interprétation simultanée sera assurée.

Procuration

Les membres éligibles à voter à l'Assemblée Générale sont tous les délégués de classe en ordre de cotisation APEEE. Les représentants de classe dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée Générale sont invités à donner leur procuration à l'avance à l'aide du formulaire en pièce jointe OU téléchargeable sur le [site web](#) de l'APEEE. Le formulaire dûment rempli doit être retourné à l'adresse suivante : secretariat@bru4.eu pour le **31 janvier 2023** au plus tard. Un membre votant ne peut pas détenir plus de trois procurations.

Important : les formulaires non dûment remplis ne seront pas pris en compte (veuillez noter que vous devez remplir TOUTES les 8 sections du formulaire).

Plus d'informations concernant la procédure de vote par procuration seront envoyées prochainement.

Accès à l'Assemblée Générale

Le lien vers la réunion de l'Assemblée Générale ainsi que les instructions seront envoyés en temps utile.

Veuillez noter que l'Assemblée Générale sera enregistrée. En cas de collecte d'informations personnelles, ces dernières seront traitées en accord avec la Directive européenne sur la protection des données personnelles et seront supprimées le **8 février 2023**.

Candidatures au Conseil d'administration

L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil d'administration de l'APEEE de Bruxelles IV. Celui-ci peut compter jusqu'à 21 membres et est composé d'au moins 2 administrateurs par section linguistique.

Actuellement, **11 postes sont à pourvoir** au Conseil d'Administration et nous insistons dès lors pour que chacun d'entre vous considère la possibilité de poser sa candidature. Chaque parent d'élève, en ordre de cotisation annuelle APEEE, est éligible au Conseil d'Administration. Vous trouverez le formulaire pour la candidature ci-joint et téléchargeable sur le [site web](#) de l'APEEE.

Nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre candidature à l'adresse suivante : secretariat@bru4.eu pour le **6 février 2023** au plus tard. Chaque candidature sera publiée sur le site web de l'APEEE pour consultation par les membres votants.

Merci de noter qu'il n'est pas nécessaire d'être représentant de classe ou de section pour être élu.

Nous tenons à rappeler que les membres du Conseil d'Administration doivent être prêts à investir du temps supplémentaire dans les tâches qu'ils assument en plus d'assister aux réunions mensuelles du Conseil. Pour cette raison, nous recherchons des parents qui ont suffisamment de temps parallèlement à leur vie quotidienne pour se porter volontaires pour travailler avec d'autres membres du Conseil d'Administration au profit de tous les enfants de notre école. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Sujet à débattre et motions

Tous les parents d'élèves en ordre de cotisation annuelle APEEE peuvent proposer des points ou motions à inclure à l'ordre du jour.

Toute demande d'inscription d'un point ou d'une motion à l'ordre du jour devra être motivée par écrit en français **et** en anglais, pour le **17 janvier 2023** au plus tard, en utilisant le formulaire en pièce jointe ou disponible sur le [site internet](#) de l'APEEE. Un seul point peut être présenté par formulaire. Afin d'être repris à l'agenda, les points proposés doivent être supportés par :

- soit 10 membres votants (représentants de classe en ordre de cotisation annuelle de l'APEEE)
- soit 20 membres titulaires (parents d'élèves en ordre de cotisation annuelle de l'APEEE)
- soit 2 administrateurs (membres du Conseil d'administration)

Les signatures originales (scans acceptés) doivent être recueillies par vos soins.

Important : une simple liste de noms ne sera pas acceptée.

Le tout doit être adressé (formulaire et signatures), **en un seul envoi**, à l'adresse suivante : secretariat@bru4.eu

Convocation - Ordre du jour

La convocation des membres à l'AG sera envoyée au plus tard **le 24 janvier 2023** par l'intermédiaire des représentants de classe (communication électronique), publiée sur le site web de l'Association et affichée dans les bureaux de l'APEEE (siège de l'APEEE dans les locaux de l'école).

La convocation sera accompagnée de l'ordre du jour de l'AG.

Documents

Les documents qui doivent être examinés au cours de l'AG seront publiés sur le site internet de l'Association, sans obligation légale de date de mise en ligne.

Avec nos meilleures salutations.

Stephanie Buus
Présidente de l'APEEE de Bruxelles IV
Au nom du Conseil d'administration